

Le 19 décembre 2011.

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 19 décembre 2011, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, France McSween, conseillères
Messieurs Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du pro-maire Madame Nicole Côté

Madame Diane Lefort et Monsieur Pascal Paquette sont absents.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

Nous avons également la présence de Monsieur Serge Leblanc, comptable.

Tous les élus confirment avoir reçu l'avis spécial de l'assemblée.

Après discussion et correction, il est proposé par Mme France McSween, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le budget pour l'année 2012, au montant total de 547 901 \$, environ 3.5% d'augmentation par rapport à celui de 2011.

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'envoi d'une copie du budget à toutes les résidences de la municipalité.

Suivant les chiffres du budget 2012, avis de motion est donné par Mme France McSween de faire le règlement numéro 338, pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2012 et les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations.

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (19 h 57).

Accepter sur proposition de Mme Johanne Allard
Seconder par Mme France McSween

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Nicole Côté, pro-maire
1

Christiane Leblanc, g.m.a. grade
Directrice générale et sec. très.

